

Contrat entre

***InfoSpecies*¹,**
le Centre suisse d'information sur les espèces
(ci-après «*InfoSpecies*»)

et

le parc XYZ

concernant

l'échange de données chorologiques
relatives à la faune, à la flore et aux champignons

¹ Les centres de données regroupés au sein d'*InfoSpecies* sont mentionnés au chiffre 1 *Préambule*.

1 Préambule

*InfoSpecies*¹ est le Centre suisse d'information sur les espèces. Les centres regroupés au sein de ce réseau gèrent les banques de données de référence sur la faune, la flore et les cryptogames sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Leurs tâches principales sont la validation scientifique, l'archivage et la diffusion des données chorologiques aux plans national et international.

Les données chorologiques proviennent de relevés de terrain réalisés dans le cadre de programmes nationaux tels que les Listes rouges et le Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD), de mandats de diverses administrations cantonales (chasse, pêche, forêts, protection de la nature, protection des eaux, etc.), d'études scientifiques, de mandats privés et grâce au concours bénévole d'innombrables volontaires. Ces données sont complétées par des relevés systématiques effectués dans des collections de musées en Suisse et à l'étranger ainsi que par des données issues de publications scientifiques.

Pour **les parcs**, ces données constituent un outil de travail très utile en matière de conservation de la diversité des espèces animales et végétales et de leurs habitats naturels. Elles permettent par exemple de mieux planifier les mesures de gestion de surfaces de promotion de la biodiversité.

Le présent document définit les modalités de l'échange des données chorologiques entre *InfoSpecies*, et **le parc XYZ**. Il s'appuie sur les [Lignes directrices concernant la propriété, la diffusion et l'utilisation des données d'InfoSpecies](#) (ci-après *Directives sur l'utilisation des données*).

¹ Centres de données regroupés au sein d'*InfoSpecies*:

- Centre suisse de cartographie de la faune, info fauna - CSCF
- Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse, info fauna - karch
- Station ornithologique suisse de Sempach, SOI
- Centres de coordination pour l'étude et la protection des chauves-souris, CCO et KOF
- Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse, Info Flora
- Centre national de données et d'informations sur les champignons de Suisse, SwissFungi
- Centre national de données et d'informations sur les lichens de Suisse, SwissLichens
- Centre national de données et d'informations sur les mousses de Suisse, Swissbryophytes

2 Système de gestion et d'échange des données entre *InfoSpecies* et les parcs

Pour faciliter l'échange de données entre *InfoSpecies* et les **parcs**, pour s'assurer que leur utilisation répond à leurs besoins et à ceux de leurs mandataires et pour garantir leur gestion efficace certaines conditions doivent être remplies :

- une exploitation centralisée des données (observations et spécimens de collection) répondant aux compétences clairement définies (groupes d'organismes et régions concernés) des différents centres de données de référence de la Confédération;
- des procédures précises d'intégration des données **des parcs** dans ces banques de données de référence (saisie, modèle de données, format, validation);
- des procédures précises (modèles de données, formats, utilitaires) de redistribution des données des banques de données de référence **aux parcs**, ou à d'autres utilisateurs, incluant certaines règles spécifiques relatives à leur utilisation ultérieure;
- une procédure précise de modifications (corrections, compléments) des données chorologiques assurée uniquement par les banques de données de référence.
- la mise à disposition d'utilitaires permettant aux **parcs** d'accéder directement aux données de référence actualisées et facilitant leur interprétation.

2.1 Collecte, contrôle et intégration des données dans les banques de données de référence d'*InfoSpecies*

2.1.1 *InfoSpecies*

- a. coordonne les activités des gestionnaires des différentes banques de données de référence;
- b. met à disposition les données chorologiques de toutes les banques de données de référence du réseau sur une plateforme centralisée;
- c. assure l'administration des utilisateurs pour **les parcs**;
- d. coordonne les procédures d'intégration des données chorologiques des **Parcs** dans les banques de données de référence du réseau;
- e. contrôle et valide toutes les données chorologiques intégrées dans les banques de données de référence selon des critères scientifiques;
- f. communique **aux parcs** les enregistrements invalidés en indiquant quelles règles de validation ont été violées;
- g. veille à ce que toute donnée récoltée sous mandat **des parcs** reste sous la souveraineté du parc concerné et soit assimilée à une donnée publique ;
- h. tient un registre public de toutes les espèces qualifiées de sensibles à l'échelle nationale par les banques de données de référence.

2.1.2 Parc

- a. coordonne la transmission aux banques de données de référence des données chorologiques récoltées sous son contrôle ;
- b. assure par voie contractuelle que les données chorologiques récoltées dans le cadre de ses propres mandats accompagnées des preuves de validation exigées (individus de référence, photographies, enregistrements sonores, etc.) soient remises aux centres de données de référence directement par ses mandataires ;
- c. veille à ce que les données chorologiques dont il a le contrôle sont transmises selon une des deux options suivantes :
 - saisies directement dans les banques de données de référence au moyen des outils mis à disposition par *InfoSpecies*,
 - ou transmises par lots de données en respectant un modèle de données convenu à l'avance (voir point 5, modèle des données)

Les données sont livrées dans un délai de 3 mois après la fin du mandat pour les projets annuels et une fois par an pour les projets pluriannuels.

- d. ne transmet des données points émanant d'*InfoSpecies* à des tiers que dans le cadre de ses propres projets et en accord avec les Directives sur l'utilisation des données qu'*InfoSpecies* s'est lui-même engagé à appliquer. La publication de ces données en libre accès est exclue.

2.2 Accès aux données chorologiques

InfoSpecies garantit au **parc xyz** l'accès aux données chorologiques dans les limites du parc et dans ses environs immédiats (tampon de 1 km). Cet accès est assuré :

- par le biais d'un guichet cartographique en ligne
 - permettant aux collaborateurs du **parc xyz** de visualiser les données transmises à haute résolution,
 - permettant à tout autre utilisateur agréé mais non impliqué dans des projets de conservation de la nature de visualiser les données à résolution réduite
- par le téléchargement de géodonnées de formats CSV, ESRI-GDB et ESRI-Shape

Le tableau ci-dessous indique la résolution maximale des données auxquelles les collaborateurs du **parc xyz** ont accès.

Fonction	Résolution maximale	Origine et type des données
Carte en ligne	Résolution des données brutes	Données publiques
		Données privées sans restriction
	1x1 km	Données sur des espèces sensibles*
Téléchargement	Résolution des données brutes	Données publiques
		Données privées sans restriction*
	1x1 km	Données sur des espèces sensibles*
		Données privées avec restrictions

*Accord du centre de données requis

Les deux modes d'accès sont proposés par la plateforme VDC¹ après identification personnelle (login) :

- *InfoSpecies* établit des logins d'accès au guichet cartographique sur demande du **parc xyz** (Annexe II) et coordonne les procédures de validation des accès des collaborateurs du parc avec les banques de données de référence du réseau.
- Sur demande d'*InfoSpecies*, le **parc xyz** actualise ou confirme une fois par an la liste des logins agréés pour ces collaborateurs. Les logins non confirmés sont invalidés et bloqués.

Toute modification des formats de données ainsi que des procédures d'accès requiert une modification écrite du présent contrat.

3 Publication et transmission de données agrégées au public

Le **parc xyz** peut publier les données reçues sous réserve des conditions énoncées dans le tableau de l'Annexe II des Directives sur l'utilisation des données d'*InfoSpecies*.

4 Protection des données du parc d'importance nationale xyz par InfoSpecies

Toutes les données chorologiques du **parc xyz** livrées à *InfoSpecies* sont régies par les principes énoncés dans les Directives sur l'utilisation des données d'*InfoSpecies*.

¹ Le Centre Virtuel de Données (VDC) est un guichet cartographique en ligne permettant l'accès aux données chorologiques des centres de données et aux inventaires DNL de la Confédération (Centre de données Nature et Paysage). L'accès à l'outil et son contenu sont réglés de façon bilatérale entre le WSL et l'OFEV.

5 Modèle des données

5.1 Fourniture de données

Les données d'*InfoSpecies* sont mises à disposition sur le même modèle par les différentes banques de données du réseau (Annexe I). Ceci permet une interprétation homogène de l'information.

5.2 Collecte de données

Les données chorologiques issues **Parc xyz** ou des mandataires qui ne sont pas fournies par les outils mis à disposition par *InfoSpecies* doivent être fournies dans un format compatible et conforme au modèle de données d'*InfoSpecies* (www.infospecies.ch) ou de la banque de données de référence.

6 Interlocuteurs

InfoSpecies - Info Flora	Stefan Eggenberg	stefan.eggenberg@infoflora.ch
InfoSpecies - info fauna - CSCF	Yves Gonseth	yves.gonseth@unine.ch
InfoSpecies - KOF	Hubert Krättli	hubert.kraettli@zoo.ch
InfoSpecies - CCO	Pascal Moeschler	pascal.moeschler@ville-ge.ch
InfoSpecies - Station ornithologique suisse Sempach	Hans Schmid	hans.schmid@vogelwarte.ch
InfoSpecies - Swissbryophytes	Thomas Kiebacher	thomas.kiebacher@uzh.ch
InfoSpecies - SwissFungi	Andrin Gross	andrin.gross@wsl.ch
InfoSpecies - SwissLichens	Silvia Stofer	silvia.stofer@wsl.ch
InfoSpecies – info fauna - karch	Silvia Zumbach	silvia.zumbach@unine.ch
Interlocutrice contrats / login	Corinne Huck	corinne.huck@unine.ch

7 Annexes

- Annexe I – Modèle de données VDC
- Annexe II – Demande d'accès à VDC

Les annexes font partie intégrante du présent contrat. Les parties contractantes peuvent à tout moment convenir mutuellement d'améliorer le modèle de données figurant à l'Annexe I ou de réviser les lignes directrices, les versions améliorées de ces documents prenant la place de leurs versions initiales.

8 Durée du contrat et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être modifié en tout temps, d'un commun accord. Toute modification requiert la forme écrite.

Le contrat peut être résilié par écrit, sous préavis de trois mois, pour la fin de l'année civile en cours.

Pour le parc d'importance nationale xyz

Lieu, le

Fonction, Nom

.....

Pour *InfoSpecies*

Neuchâtel, le

CCO / KOF
P. Moeschler / H. Krättli

.....

.....

info fauna - CSCF
Y. Gonseth

.....

Info Flora
S. Eggenberg

.....

info fauna - karch
S. Zumbach

.....

Swissbryophytes
H. Hofmann

.....

Schweizerische Vogelwarte Sempach
H. Schmid

.....

SwissFungi
A. Gross

.....

SwissLichens
S. Stofer

.....

Annexe I : Modèle de données VDC, V1.1 (8.5.2015)

Annexe II : Demande d'accès à VDC

A compléter : Nom et prénom, service, fonction, courriel

- 1 *Nom Prénom*
Service
Fonction
E-Mail